

Simone Veil raconte son combat pour la loi légalisant l'avortement en France

PARIS, 9 novembre 2007 (APM) - L'ancienne ministre de la santé Simone Veil raconte, dans sa biographie, son combat mené en 1974 pour faire adopter la loi légalisant l'avortement en France.

Magistrate de formation, Simone Veil a été deux fois ministre de la santé, de 1974 à 1979 et de 1993 à 1995.

Dans son livre baptisé "Une vie" paru début novembre, elle relate comment en 1974, Jacques Chirac alors Premier ministre sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, lui a proposé de devenir ministre de la santé.

Elle a accepté, dit-elle, en n'ayant qu'une "vague idée" de ce qui l'attendait mais avec une curiosité certaine.

C'est Michel Poniatowski, devenu ministre de l'intérieur après avoir été ministre de la santé, qui l'alerte sur l'urgence à légiférer sur l'avortement en France, la situation devenant "intenable" avec un nombre très important de femmes qui partaient à l'étranger pour se faire avorter.

Aidée de collaborateurs "hors pair", dit-elle, dont son directeur de cabinet, Dominique Le Vert, décédé depuis, Simone Veil prend en charge ce dossier "explosif" et entreprend une rude bataille au Parlement pour faire adopter son projet de loi.

Malgré le soutien "inconditionnel" de Valéry Giscard d'Estaing, de l'aide de Jacques Chirac qui considérait cependant que l'IVG était "une affaire de bonnes femmes", et de parlementaires, elle doit faire face à des attaques verbales "inouïes" de certains députés dont l'un qui l'accuse de vouloir envoyer des foetus au four crématoire alors qu'elle-même est une ancienne déportée et a perdu ses parents et son frère dans les camps de concentration.

Une partie de l'opinion, "très minoritaire", se déchaîne également contre elle et lui adresse des lettres "au contenu souvent abominable", tandis que le conseil de l'ordre des médecins s'affirme, par la voix de son président, "totalement opposé au projet de loi".

Commencée le 26 novembre 1974, la discussion sur le projet de loi s'achève trois jours plus tard à l'Assemblée nationale. Le projet est adopté par 289 voix contre 189, avec une courte majorité des voix de droite, complétée par la totalité de celles de gauche. A la "vive surprise" de Simone Veil, le texte passe "plus facilement" au Sénat, quinze jours plus tard.

AUTRE "COMBAT", LA SECURITE SOCIALE

Mais la ministre n'a guère le loisir de savourer cette "victoire" et s'attelle à d'autres "combats", comme la restauration de l'équilibre financier de l'Institut Pasteur, l'instauration de droits pour les handicapés et d'efforts en faveur des personnes âgées.

Soucieuse également du déficit grandissant de la sécurité sociale, elle commence à explorer les moyens de l'endiguer "par exemple en revoyant la carte hospitalière afin de fermer les

établissements manquant par trop d'activité ou en mettant un peu d'ordre dans le coût effervescent de la pharmacie".

Un souci qu'elle retrouvera en 1993 lorsque le Premier ministre Edouard Balladur lui propose de revenir au ministère de la santé et des affaires sociales avec le rang de ministre d'Etat.

Le déficit de la sécurité sociale est devenu "abyssal", souligne Simone Veil. Reconnaisant qu'il est difficile d'inventer des solutions "immédiatement performantes", elle suggère de s'inspirer de ce qui se passe dans d'autres pays européens, notamment en Scandinavie.

Elle raconte aussi comment elle s'est heurtée à la réticence voire l'hostilité de la profession médicale, en particulier au moment de la présentation du projet de loi sur l'avortement ou dans ses tentatives pour mener des réformes de 1974 à 1979. "Les mandarins bloquaient tout ou du moins s'y essayaient", indique-t-elle.

L'auteur ne manque pas de critiquer certaines réformes, en particulier celle des 35 heures qui a conduit à de "graves perturbations" dans le fonctionnement des hôpitaux, et réaffirme à cet égard son soutien à Nicolas Sarkozy sur sa position sur le travail.

("Une vie", éditions Stock, 398 pages, 22,50 euros)